

PV n° 3 de l'Assemblée Communale ordinaire

Du mardi 29.06.2021, 20h00 à la Halle de gymnastique

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 21 du 10 juin 2021 et par convocation personnelle pour ce mardi 29 juin 2021, 20h, à la Halle de gymnastique, avec à l'ordre du jour suivant :

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 11.05.2021.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le nouveau règlement sur les émoluments.
4. Procéder à l'élection complémentaire d'un membre de la commission communale permanente d'urbanisme (2018-2022), à la suite de la démission de Mme Céline Wermeille.
5. Informations communales.
6. Divers.

Présidence : M. Daniel Joray, Président, des assemblées.

Secrétariat : Jenny Stettler, secrétaire communale.

Scrutateurs : Georges Wahlen et Sylviane Tièche.

Electrices et électeurs inscrits : 347 dont 188 femmes et 159 hommes.

Electrices et électeurs présents : 19.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Daniel Joray ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 11.05.2021.

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11.05.2021 est ratifié.

Tractandum 2 : Prendre connaissance et approuver les comptes 2020 et voter les dépassements budgétaires.

Rapporteurs : Philippe Ceppi, conseiller communal en charge des finances, et Jenny Stettler, caissière communale.

Comme vous le savez sans doute, cette année est particulière, année charnière marquant la première clôture des comptes MCH2. Nous avons présenté le budget 2020 sous le nouveau modèle MCH2.

Les comptes se présentent ainsi :

CHARGES	2'419'617.22
PRODUITS	2'267'810.12
Excédent de charges	151'807.10

Le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de Fr. **144'800.00**. Le résultat est moins favorable de Fr. **7'007.10**.

En date du 16 juin 2021, les comptes ont été approuvés par la Commission des finances.

Déroulement de la présentation des comptes :

Les comptes généraux et les sous-comptes jusqu'à 3 chiffres seront parcourus au vidéoprojecteur. Chaque participant dispose, sur papier, du détail des comptes. Les comptes surlignés en jaune et portant à gauche numéro d'identification se rapportant à la présentation sur écran seront commentés par le conseiller en charge des finances et la secrétaire. Les commentaires sont résumés à l'écran.

Les questions éventuelles seront posées au terme des chapitres 4 et 9. Suivront la présentation des comptes d'investissement et du bilan.

Le Conseil communal, la Commission des finances et notre bureau de fiduciaire vous proposent d'accepter les comptes tels qu'ils vous seront présentés.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Philippe Ceppi présente ensuite les comptes, chapitre par chapitre sur vidéoprojecteur, et justifie les dépassements de crédits qui se montent au total à Fr. 151'807.10.

Compte de fonctionnement		Charges	Produits
0.	Administration générale	302'980.36	26'017.70
1.	Ordre et sécurité publics – défense	47'457.55	47'857.30
2.	Formation	717'403.10	189'725.00
3.	Culture – sports – loisirs – églises	98'391.15	26'712.35
4.	Santé	3'836.10	0.00
5.	Prévoyance sociale	665'423.51	332'221.35
6.	Trafic – transports – télécommunication	208'483.55	71'496.00
7.	Protection de l'environnement	231'808.42	165'001.44
8.	Economie publique	21'352.90	21'823.95
9.	Finances – impôts	122'480.58	1'386'955.03
Totaux		2'419'617.22	2'267'810.12
Excédent de charges			151'807.10
Compte d'investissements		Charges	Produits
6.	Trafics- transports – télécommunications	27'963.13	27'963.13
7.	Protection de l'environnement	482'980.63	482'980.63
8.	Economie publique	20'035.85	20'035.85
Totaux		530'979.61	530'979.61

La discussion est ouverte après la présentation des chapitres 0 à 4 du compte d'exploitation :

Une personne demande pourquoi cette facture a été oubliée dans les comptes 2019.

Jenny Stettler précise que la facture du géomètre n'était pas attendue en 2019, par ce fait elle n'était pas prévue au budget 2019 déjà, dans un 2^{ème} temps, le paiement de la facture a été oubliée en 2019, provoquant cette dépense en 2020.

Une personne demande pourquoi le remboursement des transports scolaires est inférieur au montant payé de plus de Fr. 20'000.00

Jenny Stettler indique qu'il s'agit d'un décompte provisoire. Le montant reçu à ce jour s'élève à Fr. 49'000 environ. Le Conseil communal a décidé de comptabiliser une recette à recevoir de Fr. 60'000.00, car généralement le montant reçu est relativement proche des charges payées. Cependant, il a été décidé de laisser une marge, en cas de correctif important. Dans tous les cas, ce montant de Fr. 60'000.00, ainsi qu'une éventuelle partie de la différence de Fr. 20'000.00 seront encaissées en 2021.

La discussion, pour les points 0 à 4 est close, les intervenants sont partiellement satisfaits et la présentation continue.

La discussion est ouverte pour les chapitres 5 à 9 du compte d'exploitation, mais n'est pas utilisée.

La discussion est ouverte pour les comptes d'investissements, mais n'est pas utilisée.

La discussion est ouverte pour des questions générales, mais n'est pas utilisée.

Au vote l'Assemblée communale accepte par 17 voix contre 0, les dépassements budgétaires, les comptes 2020 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés.

Daniel Joray tient à féliciter Philippe Ceppi et Jenny Stettler pour la clôture des comptes 2020 ainsi que toutes les personnes impliquées.

Tractandum 3 : Discuter et voter le nouveau règlement sur les émoluments.

Rapporteur : Christian Zuber, Maire.

Le Conseil communal présente ce soir le nouveau règlement des émoluments qui repose pleinement sur les bases légales en matière d'émoluments. Sur la base d'un règlement type remis par le Service des communes, le Conseil communal propose à l'assemblée un contenu qui regroupe plusieurs documents et annexes actuels. Ce règlement est semblable à la pratique dans d'autres communes du Canton dont plusieurs d'entre elles ont déjà approuvé ledit règlement.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Suite de présentation par M. le Maire.

Chers citoyennes, chers citoyens, ce nouveau règlement, dont nous vous présentons les articles les plus importants respecte en tous point les directives cantonales. Il s'agit ici de donner un outil

de travail à l'administration communale qui lui permettra de facturer les prestations selon le temps dévolu à chaque dossier, plus particulièrement en ce qui concerne les permis de construire mais également pour l'ensemble des prestations effectuées.

Christian Zuber présente ce nouveau règlement au beamer.

La discussion est ouverte :

Une personne demande ce qui n'est pas facturé. Est-ce que lorsqu'une personne passe la porte du bureau communal, le calcul du temps est directement mis en route.

Christian Zuber indique que le secrétariat fera preuve de bon sens et ne facturera pas de prestations pour des demandes qui prennent 5 à 15 minutes de temps.

Jenny Stettler ajoute que ce tarif a été mis en place car certains habitants se rendent au bureau communal, de façon récurrente, pour poser des questions. Selon les questions, le secrétariat doit prendre plus ou moins de temps pour répondre ou aider les personnes. La masse de travail du secrétariat est déjà très importante et cet émolument permet que les personnes prennent l'habitude d'effectuer des recherches par eux-mêmes.

Daniella Morel complète en indiquant que le Conseil communal ne souhaite pas taxer ses habitants, mais pour les personnes qui abusent de l'aide que peut leur apporter le secrétariat, une taxe pourrait être demandée. Une mise en application concrète doit encore être faite, afin de définir dans quels cas une facture est établie et dans quels cas non. Dans tous les cas, les habitants seront prévenus si les recherches demandées engendrent des frais et ils devront l'accepter.

La discussion est close et tous les intervenants sont satisfaits.

Au vote, l'Assemblée communale accepte par 17 voix contre 0, le nouveau règlement sur les émoluments.

Tractandum 4 : Procéder à l'élection complémentaire d'un membre de la commission communale permanente d'urbanisme (2018-2022), à la suite de la démission de Mme Céline Wermeille.

Rapporteur : Daniel Joray, Président des Assemblées.

La démission d'un membre d'une commission implique le remplacement de celui-ci soit :

- Commission de l'urbanisme : 1 membre

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Une candidature de Mme Sophie Burri, née le 24.04.1998, est parvenue à l'administration communale dans les délais légaux.

La candidature n'étant pas débattue, Mme Sophie Burri est élue tacitement pour siéger à la commission de l'urbanisme.

Daniel Joray remercie Mme Burri pour son engagement au sein de notre commune et lui souhaite plein d'épanouissement à l'exercice de cette fonction.

Tractandum 5 : Informations communales.

Travaux Cimetière :

Bernard Dessarzin indique que les travaux de réfection du cimetière ont débuté. Ils sont cependant momentanément interrompus à cause des intempéries.

Chemin La Cantine-Les Riedes :

Le chemin a été refait la semaine dernière. Il sera fermé durant 1 semaine aux véhicules lourds.

Cercle scolaire – Modification :

Daniella Morel informe l'Assemblée que la commune de Bourrignon quittera le cercle scolaire du Haut-Plateau à partir de la rentrée 2022-2023. Il sera donc nécessaire de réorganiser notre cercle scolaire afin d'accueillir les communes de Pleigne et Mettembert. Le Service de l'enseignement a octroyé une année de transition aux communes de Pleigne et Mettembert ainsi que le cercle scolaire de la Réselle, d'avoir une année de transition. Ainsi les communes de Mettembert et Pleigne rejoindront notre cercle dès la rentrée 2023-2024. Une commission spéciale sera créée cet automne pour débiter la réorganisation de nos cercles scolaire.

Renouvellement Site internet

Une information concernant le nouveau site internet de la Commune. Les travaux ont démarré à la mi-avril, notre ancien maire, M. Pierre Morel a travaillé activement sur les nombreux fichiers textes et photos. A noter que M. Jacques Schaller, ancien conseiller communal a parcouru le village de long en large dans les moindres recoins et plus de 300 photos ont été prises qui permettront d'étoffer le site. Les membres du Conseil ont tous rencontré Monsieur Morel afin de compléter le site, répondre aux questions et apporter leurs remarques. Nous avons validé la page d'accueil ainsi que les pages internes. Actuellement l'entreprise ARTIONET continue son travail. Les nombreux fichiers texte devront encore être parcourus avant l'implémentation finale. Un nouveau site requiert des centaines d'heures de travail, d'entente avec toutes les parties en présence, nous pensons lancer le nouveau site internet entre mi-septembre et la fin octobre 2021.

Projet de crues du Mettembert :

Ce grand dossier avance gentiment mais prendra encore beaucoup de temps. Il faut savoir que c'est un projet sécuritaire pour notre village. Les derniers orages, quelque peu violents parlent d'eux-mêmes... Les événements de juin 1988 restent dans les mémoires des citoyennes et citoyens. En date du 28 août 2020, l'office de l'Environnement a préavisé favorablement le projet d'ouvrage. Nous avons perdu quelques mois avec le Bureau BG qui devaient nous fournir toutes les informations et fichiers natifs, informations et fichiers reçus au début 2021. Jeudi 1^{er} juillet nous allons rencontrer ENV, l'entreprise Biotec et le Bureau AFRY pour discuter la mise au net finale et fixer les prochaines étapes.

Echelles limnométriques :

Nous attendons toujours les niveaux de dangers de la part du Bureau BG, dernier point en suspens avec notre Commune pour un délai fixé au 30 juin, c'est-à-dire demain. Le maire informe que le bureau BG demande que le plan d'alarme soit revu et adapté avant de pouvoir livrer les niveaux de dangers ce que la Commune conteste. Passé ce délai du 30 juin, nous allons passer la vitesse supérieure afin d'obtenir ces données.

Comptes 2020 et santé financière de la commune de Soyhières

Le maire informe à son tour les ayants-droit qu'à la suite de deux années de comptes déficitaires (2018/2020), déficits à six chiffres, il est indispensable de retrouver l'équilibre des comptes communaux. Cette situation est préoccupante et il convient d'agir en passant au crible toutes les charges en prenant des décisions. Un rendez-vous avec le fiduciaire s'est déroulé en date du 15 juin dernier afin de dégager des pistes. Le Conseil communal se penchera dès la rentrée d'août sur cet important objet en vue du budget 2022. Le maire informe que la commission des finances sera également convoquée cet automne.

Tractandum 6 : Divers.

Chemin de la Réselle – Transformation du bâtiment n° 53a

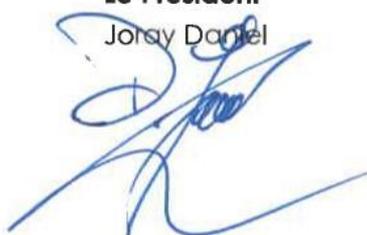
Une personne demande sous quels motifs la transformation de ce bâtiment a été autorisée. En effet, ce bâtiment est dans la zone PRE « Périmètre Réservé aux Eaux », et est par conséquent plus sujet à des inondations. Elle s'étonne que de telles modifications puissent intervenir au vu du niveau de danger sis sur cette parcelle.

Daniella Morel indique que ce bâtiment bénéficie du droit d'acquis, étant donné que le bâtiment était déjà existant. Cette rénovation a fait l'objet d'une demande de grand permis de construire traitée et délivrée par la section des permis de construire. Dans ce cadre, l'ECA a examiné le dossier et a fixé des conditions. Daniella Morel précise que le rez-de-chaussée n'abritera pas de locaux habitables, mais un garage et un local de buanderie.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président, Daniel Joray, lève cette assemblée à 21h45, en souhaitant un bel été, de belles vacances à tous les participants. Au vu de la situation sanitaire, la commune a décidé de ne pas partager de verre de l'amitié afin de limiter les risques de contagion.

Le Président

Joray Daniel



La secrétaire

Stettler Jenny

